Ligue Occitanie Rugby

Toulouse, le 20 juillet 2026

À l'attention des Présidentes et Présidents des clubs affiliés à la Ligue Occitanie de Rugby

Objet : Généralisation du dispositif de captation vidéo VEO – lutte contre les incivilités et offre négociée par la Ligue

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La saison 2025/2026 a malheureusement été marquée par une augmentation sensible des incivilités et comportements antisportifs sur nos terrains et leurs abords, un phénomène particulièrement préoccupant dans la catégorie des U19. Face à ce constat, la Ligue Occitanie de Rugby a souhaité se doter d'un outil concret, objectif et pédagogique permettant à la fois de sécuriser les rencontres et d'accompagner nos éducateurs et entraîneurs dans leur travail quotidien.

C'est dans cette perspective que la Ligue a noué un partenariat avec la société VEO, spécialiste reconnu de la captation vidéo sportive, afin de négocier au bénéfice de l'ensemble de nos clubs affiliés des conditions tarifaires très avantageuses, aussi bien pour l'acquisition des caméras que pour les abonnements associés.

Ce dispositif rencontre déjà une forte adhésion sur notre territoire : à ce jour, plus de 70 % des clubs occitans sont équipés d'une caméra VEO. Ce constat témoigne de l'intérêt de nos clubs pour cet outil, qui dépasse largement le seul enjeu disciplinaire : il constitue surtout un formidable support pédagogique et technique pour l'analyse du jeu, la formation des joueurs et l'accompagnement des éducateurs sur les plateaux écoles de rugby.

Réunis en Assemblée Générale le 13 juin dernier, les clubs occitans ont voté une décision réglementaire rendant obligatoire, dès la saison 2026/2027, la captation des images des rencontres U19 via le dispositif VEO. Cette décision traduit une volonté collective de disposer d'un outil de constat objectif en cas d'incident, au service de la sécurité de toutes et tous, joueurs, encadrants, arbitres et spectateurs.

Ligue Occitanie Rugby

Une offre négociée, ouverte à tous les clubs.

Afin d'accompagner cette généralisation, la Ligue a négocié auprès de VEO une tarification préférentielle, très inférieure au prix public, tant pour l'acquisition du matériel que pour les abonnements. Cette offre s'adresse :

Aux clubs qui ne sont pas encore équipés du dispositif VEO ;

Aux clubs déjà équipés et souhaitant acquérir une caméra supplémentaire.

Pour faciliter l'accès à ce dispositif, la Ligue Occitanie de Rugby se propose d'acheter directement les caméras pour le compte des clubs intéressés. Le club bénéficiaire remboursera ensuite le montant correspondant selon un échéancier étalé, dans les conditions précisées dans l'accord express joint à la présente.

Par ailleurs, la Ligue sollicitera auprès de la Région Occitanie l'obtention d'une subvention d'investissement dédiée à cet équipement. Si cette subvention est accordée, elle viendra directement réduire une partie du reste à charge des clubs sur l'acquisition du matériel.

Un enjeu qui dépasse la seule question disciplinaire.

Au-delà de la lutte contre les violences et les incivilités, ce dispositif a une véritable vocation pédagogique et technique : il permet à nos éducateurs et entraîneurs de disposer d'images exploitables pour l'analyse du jeu, la formation des jeunes joueurs et l'amélioration continue de nos pratiques d'encadrement.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que la Ligue a souhaité initier cette opération, et nous espérons pouvoir compter sur une adhésion large et rapide de nos clubs affiliés.

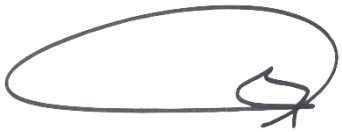
Comment en bénéficier ?

Nous vous invitons à vous rapprocher des services de la Ligue afin de faire connaître votre intérêt pour cette offre, qu'il s'agisse d'un premier équipement ou de l'acquisition d'une caméra supplémentaire. Les documents contractuels nécessaires (accord express préalable et bon de commande en pièces jointes) devront nous être communiqués, dans le délai indiqué, pour finalisation de votre dossier.

Nous restons à votre entière disposition, ainsi que les équipes de la Ligue, pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à toutes vos questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives les plus cordiales.

Le Président



Joël CASTANY

Pièces jointes :

- Accord express préalable VEO
- Bon de commande

Copie :

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur de la Ligue